

CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE HOCKEY D'ANTAN



Saint-Jean-sur-Richelieu
5 au 7 février 2010

Renseignements généraux

Adresse : Championnat québécois de hockey d'antan *Bon départ*
31, rue Frontenac
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7X2

Site Internet : www.hockeydantan.com
Courriel : info@hockeydantan.com
Téléphone : 450-347-6249
Télécopieur : 450-542-9091

1. Hockey d'antan

Le hockey d'antan (pond hockey) s'inspire du hockey tel qu'il est joué sur les étangs, lacs et rivières gelés depuis plus d'une centaine d'années. Les matchs sont joués 4 contre 4, sans gardien de but ni arrêt de jeu, sur une aire de jeu entourée d'un petit banc de neige qui fait office de bande. Les filets ont une largeur réglementaire de 6 pieds, mais n'excèdent pas 10 pouces de hauteur.

2. Championnat québécois

Le championnat 2010 accueillera 88 équipes divisées en deux catégories : compétitive (64 équipes) et amicale (24 équipes). Les équipes de cinq joueurs joueront un minimum de quatre parties. Une ronde des médailles dans la catégorie compétitive permettra de désigner les champions québécois 2010.

Vous trouverez toute l'information complémentaire ainsi que le formulaire d'inscription en visitant le site : www.hockeydantan.com

Les profits de l'événement seront remis au Fonds de développement du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

3. Inscriptions

Date limite : Le vendredi 15 janvier 2010 ou après réception des 88 premières inscriptions.

Frais d'inscription :	332,23 \$
TPS 14481 8127 RT0001 :	16,61 \$
TVQ 1202660319 TQ0001 :	26,16 \$
Total :	375,00 \$ par équipe.

4. Hébergement

Des tarifs préférentiels sont disponibles à l'Auberge Harris de Saint-Jean-sur-Richelieu (1-800-668-3821). Vous devez mentionner que vous participez au Championnat québécois de hockey d'antan afin d'obtenir le taux préférentiel.

Règlements généraux CQHA 2010

INTENTION

5. Le Championnat québécois de hockey d'antan est un évènement organisé par Rues principales Vieux-Saint-Jean, en collaboration et au profit du Fonds de développement du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

GESTION

6. Le tournoi est administré par le comité organisateur du Championnat québécois de hockey d'antan de Saint-Jean-sur-Richelieu, ci-dessous appelé le Comité.
7. Tous les sujets non abordés par ces règlements seront référés au Comité. Les décisions sur ces sujets auront force exécutoire.
8. Le Comité se réserve le privilège d'ajouter ou de retirer des règles avant le début du tournoi. Les équipes seront informées de toute modification à l'inscription.

ADMISSIBILITÉ

9. Le tournoi est ouvert à tous sans restriction. (hommes, femmes, amateurs ou professionnels)
10. Les participants doivent être âgés au premier jour du tournoi d'au moins 18 ans pour la catégorie compétitive et de 16 ans pour la catégorie amicale. Les mineurs devront obtenir la signature d'un parent ou d'un tuteur légal.
11. Les participants de la catégorie compétitive doivent être résidents du Québec lors de leur inscription.

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES

12. Aux fins de ces règlements, la catégorie compétitive est définie comme étant destinée aux joueurs assidus qui désirent devenir Champions québécois ou tout simplement compétitionner dans un climat fraternel. Les 64 équipes compétitives seront divisées en 16 pôles de quatre équipes. Après la ronde préliminaire de trois matchs, les deux premières équipes de chaque pôle poursuivront en ronde des médailles en classe A et joueront pour le titre de Champions québécois de hockey d'antan. Pour le plaisir, les autres équipes poursuivront en ronde des médailles en classe B.
13. Aux fins de ces règlements, la catégorie amicale est définie comme étant destinée aux joueurs qui désirent simplement participer à l'activité dans un climat amical et non compétitif.

LIEU et DATES

14. Les joutes auront lieu du vendredi 5 février au dimanche 7 février 2010, près de l'écluse no.9 sur le canal de Chambly dans le Vieux-Saint-Jean, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

INSCRIPTIONS

15. La date limite d'inscription est le vendredi 15 janvier 2010 à 17 h et le coût est de 332,23 \$ plus les taxes applicables, soit 375,00 \$ par équipe.
16. Les participants doivent compléter tous les champs du formulaire d'inscription et joindre les frais requis. Faire les chèques à l'ordre de : Championnat québécois de hockey d'antan ou CQHA. Les inscriptions n'incluant pas les frais d'inscription adéquats et/ou comprenant des formulaires incomplets ne seront pas acceptées.
17. L'inscription au Championnat est sur la base du premier arrivé, premier servi. La confirmation de l'inscription d'une équipe est conditionnelle à l'encaissement du paiement.
18. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés, à moins que le Comité ne rejette l'inscription.
19. L'inscription, individuelle ou par équipe, dans plusieurs catégories n'est pas permise.
20. Le Comité se réserve le droit de retirer toute catégorie du tournoi en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Les frais d'inscription seront retournés ou appliqués à une autre catégorie, selon la volonté de l'équipe.
21. Si aucune partie du championnat n'est jouée pour cause de mauvaise température, la moitié des frais d'inscription seront remis par chèque aux responsables de chaque équipe.
22. Le Comité se réserve le droit de reclasser une équipe afin d'équilibrer le nombre d'équipes par catégorie ou de respecter les définitions des différentes catégories.
23. Tous les participants devront signer un formulaire d'abandon de responsabilité.
24. Les participants âgés de moins de 18 ans auront besoin de la signature d'un parent ou d'un tuteur légal pour être autorisés à jouer.
25. Chaque équipe doit être composée de 4, 5 ou 6 joueurs.
26. Le 6^e joueur est inscrit à titre de remplaçant. Seul ce 6^e joueur pourra être inséré dans la formation partante de cinq joueurs en remplacement d'un des joueurs inscrits et ce, avant le début de l'une ou l'autre des parties.

Règlements généraux CQHA 2010

RÈGLEMENTS DU TOURNOI

27. Équipements

- 27.1. Tous les joueurs doivent avoir des patins.
- 27.2. Chaque équipe doit avoir des chandails identifiant leur équipe.
- 27.3. Tous les joueurs doivent obligatoirement porter un casque protecteur et un protège cou.
- 27.4. Le port des pièces d'équipement suivantes est optionnel mais **fortement recommandé** :
Jambières, gants, visière, protecteur buccal, coudes et coquille.
- 27.5. Le port des pièces d'équipement suivantes est interdit :
Épaulettes, culottes de hockey, équipements de gardien de but.
28. Le Comité déterminera l'ordre dans lequel les parties seront jouées. Le Comité se réserve le droit de modifier le programme selon le besoin.
29. Toutes les équipes de la catégorie compétitive joueront quatre parties minimum, incluant la ronde des médailles.
30. Les 64 équipes compétitives seront divisées en 16 pôles de quatre équipes. Après la ronde préliminaire de trois matchs, les deux premières équipes de chaque pôle poursuivront en ronde de médailles en classe A et joueront pour le titre de Champions québécois de hockey d'antan. Pour le plaisir, les autres équipes poursuivront en ronde des médailles en classe B.
31. Toutes les équipes de la catégorie amicale joueront quatre parties, sans ronde des médailles.
32. Les joueurs doivent être sur la bonne surface de jeu et prêts à jouer au début prévu de leur partie. Le Comité se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui n'est pas prête à jouer à l'heure dite.
33. Une équipe qui ne se présente pas à l'une de ses parties ne pourra pas participer à l'édition suivante du championnat.
34. Les six joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription, incluant le joueur remplaçant, sont les seuls joueurs habilités à jouer pour ladite équipe. Les équipes peuvent jouer une partie à trois joueurs : moins de trois joueurs entraîne le forfait pour cette partie.
35. Tous les matchs sont arbitrés et les décisions des arbitres sont finales.
36. Les parties dureront 30 minutes, divisées en deux périodes de 15 minutes en temps continu, avec une pause de 3 minutes entre les périodes.
37. Les filets auront une ouverture de 6 pieds de large par 10 pouces de haut.
38. Les joueurs doivent respecter le demi-cercle d'exclusion devant les filets et ne pourront s'y tenir pour protéger leur filet.
39. Les buts doivent être comptés à partir du côté offensif de la patinoire.
40. Faire lever intentionnellement la rondelle de la glace au-dessus de la taille entraînera une pénalité mineure et l'octroi de la rondelle à l'équipe adverse.
41. Les rondelles lancées hors de la patinoire entraîneront un arrêt de jeu et le gain de la rondelle par l'équipe adverse à l'endroit le plus près de l'emplacement où la rondelle a quitté la surface de jeu. Les rondelles qui toucheront aux panneaux situés derrière les filets seront considérées comme ayant quitté la patinoire. Les défenseurs doivent accorder deux longueurs de bâton à l'équipe attaquante afin d'initier à nouveau le jeu. Les joueurs ne doivent pas poursuivre les rondelles lancées hors glace. L'officiel assigné mettra une nouvelle rondelle en jeu immédiatement afin que la partie se poursuive.
42. Les quatre joueurs de l'équipe ayant marqué un but doivent retourner dans leur zone défensive avant de revenir sur le porteur de la rondelle de l'équipe adverse. Par contre, si le porteur de la rondelle décide de relancer le jeu avant que les quatre joueurs adverses n'aient traversé la ligne médiane, le jeu est ouvert.
- 42.1. Lors d'une perte de possession en raison d'une pénalité ou pour tous autres arrêts de jeu, l'équipe en défensive doit accorder la distance de deux bâtons au détenteur de la rondelle. Le jeu doit être repris par une passe.
43. À la fin de la partie, si l'arbitre le juge nécessaire, les joueurs des deux équipes déneigeront un couloir de 20 pieds de largeur d'un bout à l'autre de la patinoire afin de permettre la tenue des tirs de pénalités et de la fusillade si nécessaire.
44. L'équipe ayant eu le moins de pénalités mineures se verra octroyer un tir de pénalité pour chacune des punitions supplémentaires de l'autre équipe. Les tirs se feront dans un filet désert d'un bout à l'autre de la surface de jeu. Le choix du joueur qui exécutera les tirs est à la discrétion de l'équipe.
45. Dans les rondes des médailles, advenant une égalité après les tirs de pénalité, une fusillade aura lieu. En alternance, les équipes tireront trois fois chacune ou jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Chaque tir de fusillade doit être effectué par un joueur différent jusqu'à ce que tous les joueurs aient effectué un tir.
46. Si un joueur lance son bâton et empêche un but certain, selon le jugement de l'arbitre, le but est accordé.

Règlements généraux CQHA 2010

RÈGLEMENTS DU JEU

47. Philosophie du championnat

47.1. Le Championnat québécois de hockey d'antan est basé sur le plaisir du jeu. Les règlements seront appliqués à la lettre et aucune conduite antisportive (abus verbal ou physique, blasphème, etc.) ne sera tolérée.

48. Exclusion

48.1. Un joueur visiblement intoxiqué ne pourra prendre part à une partie.

48.2. Le Comité se réserve le droit d'exclure un joueur du tournoi s'il représente une menace à la sécurité ou au bien-être d'autres participants ou s'il se conduit de manière antisportive.

49. Arbitrage

49.1. Tous les matchs, incluant ceux de la catégorie amicale, sont arbitrés.

49.2. Les décisions des arbitres sont finales et sans appel.

49.3. Les arbitres accueilleront avec une poignée de main tous les joueurs au centre de la surface de jeu 2 minutes avant le début de la partie et réviseront rapidement les règlements principaux.

49.4. Les parties se termineront par un échange de poignées de main entre les joueurs et l'arbitre.

LES PÉNALITÉS

50. Pénalités mineures

50.1. Toute pénalité mineure entraîne la perte de possession de la rondelle.

50.2. Contact de la rondelle au-dessus de la taille.

50.3. Les lancers frappés.

50.4. Se coucher sur la glace afin de protéger la zone de but.

50.5. Coucher le manche de son bâton de manière à protéger la zone de but.

50.6. Protéger la zone de but à l'intérieur du demi-cercle d'exclusion

50.7. Toute forme de contact entre le bâton d'un joueur et toutes les parties du corps d'un joueur adverse.

50.8. Contact excessif.

50.9. Faire lever intentionnellement la rondelle au-dessus de la taille.

50.10. Ainsi que toutes les pénalités entraînant une pénalité de 2 minutes dans le hockey traditionnel, en incluant mais sans être limité à : faire trébucher, accrochage, plaquage, obstruction, retenue, etc.

50.11. Suite à un avertissement verbal et formel de l'arbitre signalé par un arrêt de jeu, l'accumulation excessive d'infractions mineures par un même joueur peut entraîner une pénalité majeure et, conséquemment, son expulsion de la partie.

51. Pénalités majeures

51.1. Toute infraction majeure entraîne l'expulsion immédiate du joueur fautif de la partie.

51.2. Une équipe ne peut se voir imposer qu'une seule pénalité majeure durant le tournoi. La deuxième pénalité majeure attribuée à n'importe quel joueur d'une même équipe entraînera automatiquement l'expulsion immédiate de l'équipe du tournoi.

51.3. Toute forme d'abus verbal, tel que crier, blasphémer ou argumenter les décisions, envers un autre joueur, un arbitre ou tout autre officiel du tournoi.

51.4. Ainsi que toutes les pénalités majeures du hockey traditionnel, en incluant mais sans être limité à : cinglage, mise en échec, contact physique excessif, bagarre, intention de blesser.

CALCUL DES POINTAGES

52. 2 points seront accordés pour une victoire, 1 point pour une nulle et 0 point pour une défaite.

53. Advenant un pointage égal à la fin du tournoi à la ronde, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

1^{er} Équipe ayant le plus grand nombre de victoires.

2^e Équipe ayant reçu le moins de punitions.

3^e Équipe ayant conservé le meilleur différentiel de buts marqués versus les buts accordés.

4^e Tirage au sort

54. Un forfait entraîne une défaite par le pointage de 7 - 0 et 5 punitions mineures à l'équipe absente, pour un total de 12 - 0.

Règlements généraux CQHA 2010

ADMISSION DU PUBLIC

55. Les parties sont ouvertes au public, sans frais d'admission.

RÉCOMPENSES

56. Les récompenses seront déterminées par le Comité.

57. Suite au tournoi à la ronde, les gagnants de la catégorie compétitive seront désignés Champions québécois de hockey d'antan.